



**Cellule stratégique
de Laurette ONKELINX,
Ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique**

tél.: +32 (0)2 233 51 11
fax: +32 (0)2 230 10 67
personne de contact:
e-mail:

06 FEV. 2008

Monsieur Daniel DESIR
Président de la structure Multipartite
En matière de politique hospitalière

C/O SPF Santé Publique
Secrétariat multipartite F.LOOSEN
Eurostation Bloc II - first floor - 1 D 11 H
Place Victor Horta 40 bte 10
B 1060 Brussels

vos lettres du
vos références

nos références
date

annexe(s)

Objet:

Proposition d'avis du Groupe de Travail « Forfaitarisation Globale »

Monsieur le Président,

Suite à l'avis négatif du Comité de l'Assurance de l'Inami sur le projet d'arrêté royal relatif aux montants de référence, la Direction du Service des Soins de Santé de l'Inami a proposé lors de la séance de la structure multipartite du 5 juillet 2007 que celle-ci puisse actualiser la réflexion entamée (cfr notamment l'avis du 23/3/2006, l'étude du KCE,...) quant au système des montants de référence ou à un système autre à même de garantir le même objectif (élimination des différences de pratique non justifiées dans les hôpitaux).

En réponse à la question et à la proposition de l'Inami, la Multipartite, suite à la discussion lors de cette réunion plénière du 5/7/2007, a décidé de demander au Groupe de travail « Forfaitarisation globale », présidé par Monsieur Christiaan DECOSTER, de se pencher sur l'actualisation de son avis et notamment sur des propositions à formuler pour adapter la méthodologie des montants de référence.

Le procès-verbal indique que « LE PRESIDENT souhaite obtenir les résultats de ce groupe de travail relatifs aux montants de référence d'ici fin 2007. »

~~Dans ce cadre,~~ pourriez-vous me transmettre pour fin février 2008, les conclusions de la structure multipartite quant au travail réalisé et aux propositions éventuelles du groupe de travail dont question.

J'espère obtenir dans ce délai des propositions réalistes et raisonnables d'adaptation du système actuel des montants de référence en vue de rencontrer les problèmes qu'il semble soulever selon tous les acteurs et toutes les analyses.

A défaut, je devrai prendre les mesures pour mettre effectivement en œuvre la législation actuelle tout en faisant des propositions d'adaptations éventuelles pour le futur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Laurette ONKELINX
Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique